



VILLE DE PLOEMEUR

MORBIHAN

Direction des Services Techniques

FD/MJ

Mail : stm@ploemeur.net

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES ARRETES DU MAIRE

ARRETE TEMPORAIRE 2023 DST 82

OBJET : Intervention sur chambre télécom

Solutions 30

Le mardi 11 juillet 2023 du 9h00 à 12h00

Circulation interdite

LE MAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2213-1 et suivants et L.2215-4.

Vu le Code de la Voirie routière.

Vu le Code de la Route et notamment les articles L.325-1 à L.325-3 L.325-6 à L.325-12 et R.325.12 à R.325-52 relatifs à la mise en fourrière des véhicules gênants.

Vu le Code de la Route et notamment les articles R 417-10 II, 10 relatifs à tout stationnement et toute circulation à l'intérieur du périmètre de la manifestation et qui sont considérés comme gênants.

Vu la demande faite par TEISSIR AIDOU DI représentant l'entreprise – Solutions 30 – 30-39-50 Boulevard d'Ornano – 93210 Saint-Denis

Considérant que le demandeur cité ci-dessus est chargé d'informer les riverains de la gêne occasionnée par cette manifestation.

Contact Mairie

1 rue des Écoles CS 10067
56274 PLOEMEUR Cedex

Darempred Ti-Kêr

1 straed ar Skolioù CS 10067
56274 PLANVOUR Cedex



VILLE DE PLOEMEUR

MORBIHAN

ARRETE

Article 1 : Dans le cadre d'une intervention sur chambre télécom au 57 rue Sainte-Anne le mardi 11 juillet 2023 du 9h00 à 12h00, la circulation sera interdite rue Sainte-Anne dans la portion de voie comprise entre le boulevard Maréchal Leclerc et le 63 rue Saint-anne dans le sens Ploemeur-Lorient.

La déviation mise en place comme ceci :

- Boulevard du Maréchal Leclerc ;
- Boulevard du Général de Gaulle ;
- Route de Larmor ;
- RD185 ;
- Avenue du Capitaine Marienne ;
- Rue dupuy de Lôme

Article 2 : La signalisation règlementaire sera mise en place et entretenue par le demandeur.

Article 3 : Le demandeur, Madame la Directrice générale des services, Madame la Commissaire centrale de police de Lorient, Madame la responsable de la Police municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A PLOEMEUR, le

28 JUIN 2023

Claude ORVOINE

Adjoint au maire
aux espaces publics et aux mobilités



Contact Mairie

1 rue des Écoles CS 10067
56274 PLOEMEUR Cedex

Darempred Ti-Kêr

1 straed ar Skolioù CS 10067
56274 PLANVOUR Cedex